

BULLETIN MUNICIPAL DE PEROLS-SUR-VEZERE

Le mot du Maire, Janvier 2024

En ce début d'année 2024, qui sera à la fois olympique et bissextile, il me revient une nouvelle fois de vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur, pour vous-mêmes et vos familles, au nom de votre conseil municipal et en mon nom propre. Certes, le contexte international de cette nouvelle année n'est guère encourageant avec la guerre d'Ukraine qui se fige dans la durée à nos portes européennes, les conflits actuels ou putatifs au Moyen-Orient, et les poudrières potentielles, telles qu'en extrême Orient les ambitions de la Chine sur Formose, ou encore les incertitudes des prochaines élections présidentielles américaines. Le 9 juin prochain, vous aurez à vous prononcer lors des élections européennes. Je ne doute pas que votre taux de participation sera aussi élevé qu'à l'habitude, car, quel que soit votre avis sur cette Europe, c'est elle qui régit dans bien des domaines notre vie de chaque jour et aide la France à maintenir une partie de son rang passé.

Votre commune maintient ses bonnes relations avec toutes les entités politiques nationales, régionales et départementales, telles que la région Nouvelle Aquitaine, le conseil départemental de la Corrèze, la communauté de communes HCC ou encore l'agence de bassin Adour-Garonne et le Parc naturel régional de Millevaches, entités où certains de vos élus communaux tiennent des postes de contrôle importants pour y défendre vos intérêts sociétaux et environnementaux. 2024 sera aussi l'année de départ, pour une retraite méritée, de notre secrétaire de mairie, Dominique May, dont vous avez pu, de longues années, profiter des compétences et de son dévouement. Elle ne sera pas facile à remplacer, même si nous avons pu lui trouver une successeuse de qualité, dont elle assure présentement la formation. Nous voulions lui adresser ici ce vibrant hommage en votre nom à tous.

A la demande de l'État, chaque préfecture a été chargée de définir des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) qui seront consacrées au développement des énergies renouvelables et reportées sur les outils de cartographie de l'État et du Département. Il revenait à chaque commune d'organiser en fin d'année 2023 une consultation publique et d'enregistrer en mairie les éventuelles demandes des particuliers. Les zones proposées par le conseil municipal (les toitures des 3 bâtiments communaux : mairie, hangar et grange Chapelle), complétées par les demandes de particuliers récoltées lors de la consultation publique, seront actées au prochain conseil municipal et transmises au RPU (Référént Préfectoral Unique). Un débat sera ensuite mis en place au sein de l'EPCI (HCC) qui permettra de déterminer la cohérence des ZAEnR avec les projets communautaires. Au cours de cette année 2024, votre conseil municipal continuera à s'employer à la bonne marche de notre commune, ce qui s'avère chaque année plus difficile, à la mesure des contraintes administratives qui croissent sans cesse, alors que les financements de toutes sortes baissent. Gardons néanmoins confiance en nos ressources propres : il reste probablement, à nos yeux tout au moins, plus facile et plus agréable de vivre dans l'environnement d'une petite commune, à prédominance rurale, que partout ailleurs.

Alain FONFREDE

Petits et gros travaux sur la commune :

La reprise progressive de travail de notre employé communal, aidée d'un recrutement temporaire durant les mois d'été, aura permis une meilleure tenue de notre environnement communal (routes et chemins communaux, entretien des cimetières...). La réfection, longtemps attendue, d'une partie du réseau d'adduction d'eau potable du village de Coudert a enfin été achevée fin novembre.

Le SDAEP entrepris par un bureau d'étude sous le contrôle de HCC a été achevé fin 2023 et permettra un meilleur contrôle, en partie télésurveillé, de nos principaux captages, réservoirs et réseaux de distribution. Dans la partie HCC de ce bulletin nous reviendrons sur ce dossier important pour l'avenir de notre disponibilité en eau potable en quantité et qualité.

Après l'achèvement au premier semestre des travaux du rez-de-chaussée de la « Grange Chapelle », l'association « la Cerise sur le Plateau » a pu y prendre ses marques et l'ouvrir aux autres associations communales. Votre conseil municipal a continué ses efforts pour trouver les financements qui permettront l'aménagement d'un gîte grande capacité au premier étage : les subventions du Département et de la Région sont pour l'heure déjà acquises ; un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Pays Haute-Corrèze Ventadour qui donne accès aux crédits européens gérés par la région Nouvelle Aquitaine ; une demande auprès du Fonds Vert va être déposée auprès des services de l'État (il s'agit d'un dispositif inédit, le « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », également appelé « Fonds vert », créé pour aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie).

Enfin, lors du dernier conseil municipal de 2023, il a été décidé d'inscrire des travaux de voirie au programme de la commune en 2024 : ces travaux concerneront le renforcement de la VC 7 de La Saulière, qui ont été estimés à 28 854,00 € H.T, ainsi que dans le bourg de Pérols le renforcement de la VU3 de la Gare, qui sont estimés à 8 534.50 € H.T. Une demande d'aide de l'État et du département sera déposée pour financer une partie de ces travaux, avant de lancer les appels d'offre en début d'année 2024.

Notre secrétaire de mairie dont les compétences et le dévouement aux affaires de la commune sont connus de tous prendra une retraite méritée au 1^{er} avril 2024. Heureusement, nous avons pu lui trouver une successeuse qui a pu déjà effectuer durant les derniers mois de 2023 une « acclimatation-formation » *in situ* à notre grande satisfaction.

Informations fournies par la Mairie :

➤ **Horaires de la mairie : Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie sont maintenus comme suit**

- Lundi et jeudi, de 8h30 à 11h30. Mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h30.
- Secrétariat fermé le vendredi.

En cas d'urgence : 06 88 90 02 44

➤ **Etat civil du second semestre 2022 :**

Décès :

- Jean-Claude MOURIERAS, décédé le 11 juillet 2023 à Ussel. Inhumé à Pérols le 15 juillet 2023

Naissance :

- Gaston, Séamus DAUTHERIBES MILL, né à Ussel le 30 novembre 2023, fils de Louise Dautheribes et de Andrew Mill

➤ Service des déchets de HCC :

IL NOUS FAUT TOUJOURS RAPPELER QUE LES ORDURES MENAGERES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES BACS A ORDURES APRES AVOIR ÉTÉ ENCLOSES DANS DES SACS PLASTIQUES FERMÉS. LES CARTONS DE GRANDE TAILLE, OU EN TROP GRAND NOMBRE, DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE. EN PAGES SUIVANTES SONT REPRODUITES LES CONSIGNES POUR UTILISER CONVENABLEMENT LES BACS DE TRI INSTALLES PAR HCC SUR LA COMMUNE.

A partir de septembre 2023, la commune de Pérols-sur-Vézère est dorénavant collectée chaque mercredi des semaines paires.

Déchetterie de Bugeat : Rappel des horaires d'ouverture

Suite à l'intégration de la commune de Bugeat à V2M (Communauté de communes Vézère-Monédières), les horaires de la déchetterie de Bugeat, dont les résidents de Pérols sur Vézère peuvent continuer à profiter des services, ont changé à compter du 1er janvier 2023 : Tous les Mardi, Jeudi et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

➤ Diffusion internet du bulletin municipal :

Nous rappelons que le bulletin municipal peut être envoyé par voie électronique à toute personne qui le demandera et fournira son adresse email au secrétariat de la mairie :

perols-sur-vezere@mairie19.fr

Vous pouvez aussi consulter le site internet officiel de notre commune de Pérols sur Vézère :

<http://www.perols-sur-vezere.fr/>

➤ Changement de coordonnées de l'instance de coordination SANTE de Bugeat:

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'Instance de coordination de Bugeat change d'organisation pour devenir un service du Département nommé **Corrèze Autonomie**.

Désormais pour joindre les Coordinatrices de proximité il faudra composer le :

05 55 19 19 19

Florence MILLET : fmillet@correze.fr

Stéphanie BANETTE : sbanette@correze.fr





PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUILLET 2023 A 18H30

Le 13 juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérols sur Vézère, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Présents : FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, BANETTE Stéphanie, COURTEIX Jean-Luc, ROUGIER Eric, THEODORE Chantal

Excusés : Marine FONFREDE, Dominique ARVIS qui donne pouvoir à Yvette ORLIANGES et Véronique GORSSE qui donne pouvoir à Eric ROUGIER

Absent : Esteban HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Eric ROUGIER

Nombre de conseillers municipaux : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 9

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

1 - Vente d'un terrain « Impasse de la Mairie » en vue d'une construction et bornage d'un chemin d'accès de l'Impasse de la Mairie à la parcelle AZ 303

Le Maire

- rappelle au conseil municipal qu'en date du 16 décembre 2022, il a signé un mandat de vente sans exclusivité à l'agence immobilière Auclair-Champeau (19170 BUGEAT) pour les parcelles de terrains communaux cadastrées AZ 307 et AZ 311 au prix de **7 € net vendeur** le m²

- informe le conseil municipal qu'un acquéreur est intéressé par la parcelle AZ 311

- qu'il est nécessaire de faire matérialiser sur cette même parcelle, un chemin d'accès de l'Impasse de la Mairie à la parcelle cadastrée AZ 303. Pour cela, deux devis ont été demandés :

1) Cabinet Dubroca Létrange pour **1 533.00 € TTC**

2) SEARL Mesures pour **2 352.00 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la vente de la parcelle constructible et viabilisée AZ 311
- Dit que cette parcelle ne fait pas partie d'un lotissement
- Accepte le devis du Cabinet Dubroca Létrange pour un montant de **1 533.00 € TTC**

Donne tous pouvoirs de décision et de signature à Monsieur le Maire

2 - Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable de la commune a été signée avec Haute Corrèze Communauté le 27 septembre 2022.

Le montant total des travaux s'élevait alors à **57 600 € TTC**. Une fois les aides Adour-Garonne et Conseil Départemental déduites, il restait à la charge de la commune **19 200 € TTC**.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le montant total du bon de commande des travaux de sectorisation (**67 800 € TTC**) est supérieur au montant total prévu dans la convention de mandat initiale (**57 600 € TTC**) et qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant. Une fois les aides Adour-Garonne et Conseil Départemental déduites, il restera à la charge de la commune **22 600 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable de la commune.

3 - Bornage chemin rural à Orluc

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021, la SARL Mesures Géomètres Experts a établi un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites sur un chemin rural à Orluc. Aucune borne n'a été posée à ce moment-là. Afin d'éviter tout nouveau litige avec les riverains de ce chemin, il propose au conseil municipal de faire procéder au bornage. Pour cela, un nouveau devis a été établi par la SARL « Mesures Géomètres Experts » qui s'élève à **1 488.00 € TTC** pour la pose de 29 bornes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme la nécessité de faire borner le chemin et accepte le devis établi par la SARL Mesures Géomètres Experts

La séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance
Eric ROUGIER

Le Maire
Alain FONFREDE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 octobre 2023 A 18H30

Le 26 octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérois sur Vézère, dûment convoqué le 20 octobre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Présents : FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, ARVIS Dominique BANETTE Stéphanie, COURTEIX Jean-Luc, FONFREDE Marine, GORSSE Véronique, ROUGIER Eric, THEODORE Chantal

Absent : HERNANDEZ Esteban

Secrétaire de séance : THEODORE Chantal

Nombre de conseillers municipaux : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

1 - Vente d'un terrain à Variéras

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors de la construction d'une maison d'habitation au lieu-dit La Roubière sur la parcelle cadastrée BE n°259 appartenant à M. Gorsse Denis, ce dernier a dû, après avis favorable du Maire, décaler la construction sur un terrain appartenant à la commune et jouxtant la parcelle BE n°259.

Ce terrain fait partie d'une plate-forme carrefour de 4 chemins ruraux dont l'intégrité doit être préservée conformément aux textes en vigueur (chaussée de 4 m).

De ce fait, pour régulariser cette situation, il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique pour extraction d'un terrain du domaine public. Ce terrain d'une superficie de 153 m² sera ensuite revendu à M. Gorsse.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'extraction du domaine public d'un terrain d'une superficie de 153 m², en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

2 - Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)

- Définition des ZAE nR : Délimiter les zones consacrées au développement des énergies renouvelables grâce aux outils de cartographie de l'Etat et du Département
- Organiser une consultation publique avec les habitants de la commune (réunion publique ou registre en mairie ou consultation électronique)
- Mise en place d'un débat au sein de l'EPCI qui permettra de déterminer la cohérence des ZAE nR avec les projets communautaires
- Validation des zones par le conseil municipal par une délibération
- Transmission de la ZAE nR de la commune au RPU (Référént Préfectoral Unique)

3 - Remplacement de l'épareuse :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal 3 devis pour l'achat d'une épareuse, à savoir :

- MICARD (Aubusson, 23200) : 28 500 € H.T avec une reprise de 5 000 € H.T
- DEFIMAT (Meymac, 19250) : 27 500 € H.T avec une reprise de 6 000 € H.T
- LASCAUD (Doms, 87120) : 31 000 € H.T avec un reprise de 10 000 € H.T

Il précise que cette dépense a été inscrite au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 et qu'une subvention de 5 000 € sera accordée à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Retient le devis présenté par la société DEFIMAT, pour un montant de **27 500 € H.T**
- Sollicite l'attribution de l'aide départementale de **5000 €**
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2024 de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

4 - Travaux de voirie 2024

Le Maire propose au conseil municipal d'inscrire les travaux ci-après au programme de voirie 2024 :

- Renforcement de la VC 7 de La Saulière estimé à **28 854.00 € H.T**
- Renforcement de la VU3 de la Gare estimé à **8 534.50 € H.T**

Et précise qu'une demande d'aide de l'état et du département sera déposée pour financer une partie de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au programme de voirie 2024

5 - Désignation d'un référent déontologue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 Désignation du référent déontologue et rémunération

Rappel des missions du référent déontologue : [L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales](#) qui traite de la Charte de l'élu local a été complété par « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Sur proposition de l'ADM19, deux avocats corréziens retraités ont accepté d'exercer cette fonction de référent déontologue pour les élus.

Il est donc proposé, pour les membres du Conseil Municipal de PEROLS SUR VEZERE, de désigner la personne suivante pour exercer cette mission à savoir : **Martine GOUT** : mg@mgdc-avocats.fr

En cas d'absence ou d'impossibilité de sa part, les élus de PEROLS SUR VEZERE pourront saisir : **Jacques VAYLEUX** : j.vay@orange.fr

A chaque saisine, le référent déontologue des élus pourra être rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant (maximal) de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre. Cette indemnité sera versée par la commune.

Article 2 Modalités de saisine du référent (ou de la commission de déontologie)

Le référent déontologue peut être saisi, de préférence par courriel, par tout élu local de la commune de PEROLS SUR VEZERE.

Si le référent déontologue des élus est saisi par voie écrite (adresse à disposition en mairie), l'enveloppe cachetée devra porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, solliciter un entretien téléphonique ou recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable

6 - Remplacement du secrétaire de mairie

Le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire titulaire a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2024 et qu'il est nécessaire de prévoir en amont son remplacement en procédant au recrutement d'un agent contractuel pour tuilage.

Il propose au conseil municipal de recruter cet agent pour une durée hebdomadaire de 6 heures, au 1^{er} échelon du cadre des adjoints administratifs à compter du **13 novembre 2023**.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer le contrat de recrutement d'un agent contractuel.

7 - Point sur les travaux

- **SDAEP** : les travaux de sectorisation confiés à l'entreprise Miane et Vinatier sont en cours.
- **Renouvellement réseau d'eau de Coudert** : les travaux devraient être réalisés courant novembre 2023.
- **Gîte grande capacité** : Les subventions du Département et de la Région sont acquises. Un dossier de demande de subvention a été déposé au Pays (aide Europe). Une demande de Fonds Vert (Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, également appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie) va être déposée auprès des services de l'Etat.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Chantal THEODORE

Le Maire

Alain FONFREDE

➤ Le Parc Naturel Régional « Millevalches en Limousin » communique :

Bonne année !

Le 10 janvier 2024 | Info

Le Président, les élus et l'équipe du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin vous souhaitent une Merveilleuse Année 2024 !

Cette année, le Parc naturel régional de Millevalches en Limousin fête ses 20 ans !

À cette occasion, il organise une Fête du Parc les 5, 6 et 7 juillet...



Le site internet du PNR de Millevalches a été rajeuni et reconfiguré et démontre une meilleure ergonomie avec davantage de facilités de consultation. Nous vous invitons donc à aller chercher directement sur ce site les informations que nous fournissions auparavant, très partiellement, dans nos bulletins municipaux.

Vous trouverez ci-après le bandeau d'accès au PNR Millevalches, ainsi que l'une de ses propositions phares concernant des commandes groupées de panneaux photovoltaïques plug & play.



Groupement de commandes de kits photovoltaïques

LES INSCRIPTIONS AU GROUPEMENT DE COMMANDES SONT TERMINÉES

Hop, du soleil dans nos maisons !



Crédit photo : Solarcoop

Dans le cadre de sa stratégie énergies renouvelables, le Parc souhaite massifier les installations photovoltaïques en toiture privées et publiques sur son territoire, où l'énergie solaire est encore peu développée. Ainsi, pour l'été 2023, le PNR lance son premier groupement de commandes de kits photovoltaïques plug & play !

Qu'est-ce qu'un kit photovoltaïque plug & play ?

« Les kits photovoltaïques « Plug & Play » sans injection sur le réseau sont une des solutions à la portée des particuliers. De puissance limitée, leur fonction est de couvrir en journée, une part du « talon » des consommations permanentes de la maison (consommation VMC, réfrigérateur, congélateur...). Particulièrement simples à mettre en œuvre, se branchant directement à une prise électrique, [...] et bénéficiant de démarches administratives simplifiées, ils sont un moyen simple d'auto-apprentissage de l'autoconsommation individuelle de l'énergie solaire photovoltaïque. » *Guide kit photovoltaïque autoconsommation plug & play* ([Lien du guide complet](#))

Les avantages de kits photovoltaïques plug & play :

- Simples à installer, vous pouvez les poser vous-même !
- Simple à brancher, sur une prise murale classique
- Des démarches administratives simplifiées (voir encart ci-dessous)
- Une solution pour couvrir en journée votre consommation permanente !

L'énergie produite par un kit de 2 panneaux (puissance max 500W), permet d'effacer, en journée ensoleillée, une grande partie de la consommation des équipements d'un foyer (par exemple : frigo, box internet, VMC, ordinateur portable, téléviseur, lave-linge).

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

les GROUPEMENTS de COMMANDES du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

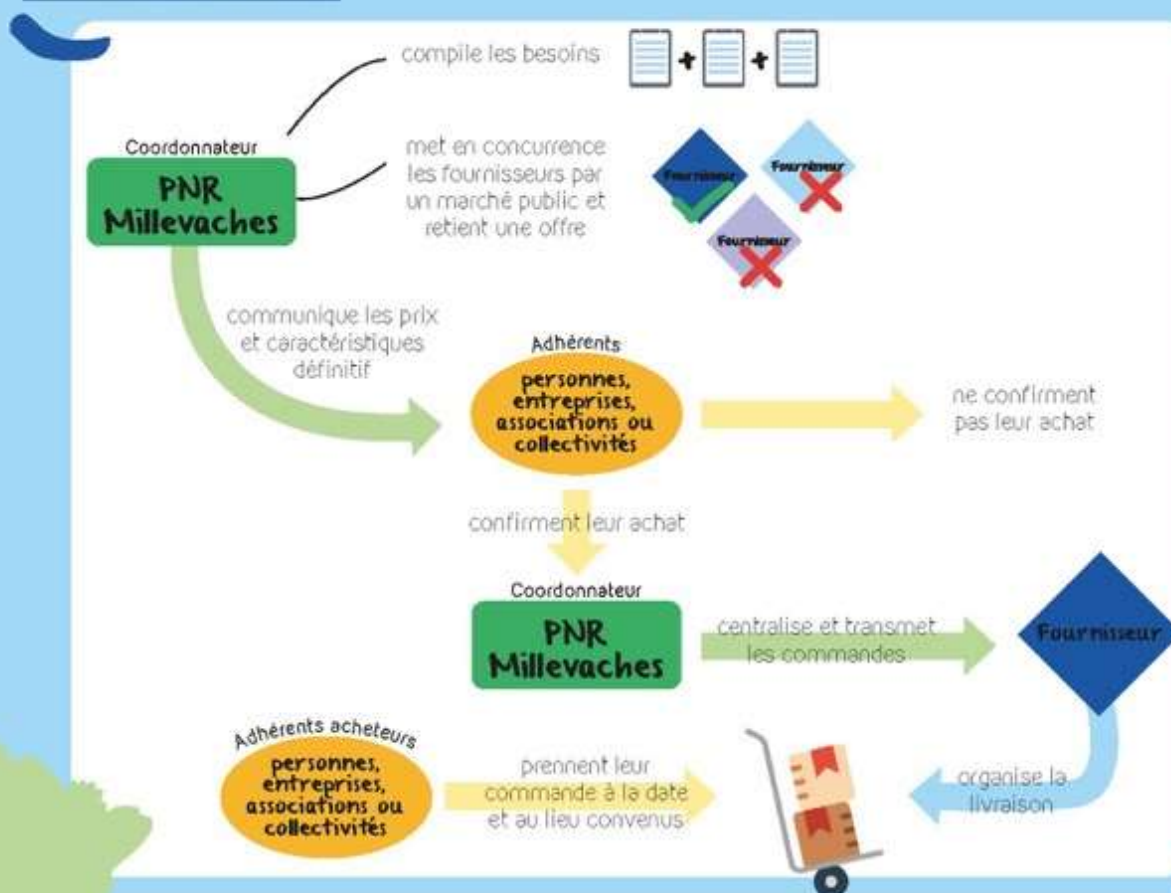
Que quo es ?

Un groupement de commande permet à des acheteurs de se regrouper afin d'obtenir des conditions plus avantageuses auprès de fournisseurs. Les adhérents à un groupement de commande confient à un coordonnateur la mission d'organiser l'achat groupé.

ETAPE 1 : CRÉATION DU GROUPEMENT



ETAPE 2 : LA COMMANDE



➤ La Communauté de Communes « HCC » communique :

Le site internet de HCC fournit dorénavant une quantité considérable d'informations sur les services offerts aux populations de son territoire. Nous avons repris ici le compte-rendu des réunions des 10 et 11 octobre 2023 qui ont conclu, au titre de sa compétence GEMAPI, les premières phases d'étude de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).



Etat d'avancement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de Haute-Corrèze Communauté

Objet : **Compte-rendu des réunions des 10 et 11 octobre 2023**

I – RAPPEL DES OBJECTIFS

Les 10 et 11 octobre, une trentaine d'élus du territoire en leur qualité de gestionnaires de distribution d'eau potable, ont participé à un point d'information du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable organisé par Haute-Corrèze Communauté, en présence notamment de Vice-Présidents de Haute-Corrèze Communauté, de plusieurs partenaires institutionnels (DDT19, CD19, ARS), du Syndicat de la Diège (AMO) et du groupement ARTELIA-Impact Conseil en charge de la rédaction du SDAEP. (Cf. liste des personnes présentes en annexe I).

Ces réunions avaient pour objectifs de faire un point sur l'état d'avancement du SDAEP, d'échanger sur les difficultés rencontrées à ce jour, de présenter une première synthèse de données phase 1 à l'échelle des différents lots et de Haute-Corrèze Communauté, et de se projeter sur les suites de l'étude.

Pour faciliter les temps d'échanges, ces réunions ont été organisées par lots.

Le support de présentation, commun aux 4 réunions est joint au présent compte-rendu. Ce dernier constitue une synthèse des principaux échanges intervenus au cours de ces différentes réunions.

II – ORGANISATION ET POINT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE

Les restitutions des rapports intermédiaires de la phase 1 sont quasiment toutes terminées (reste Saint Fréjoux finalisé depuis). Les travaux de sectorisation sont en cours avec comme objectif une finalisation d'ici la fin d'année voire le tout début de l'année prochaine pour permettre le lancement des campagnes de mesures et de modélisation des réseaux dès la sortie de l'hiver (impossibilité technique d'effectuer ces mesures en période de gel). Les bureaux d'étude feront le point avec chaque Unité de Gestion (UGE) en amont des campagnes de mesures pour préciser leur déroulement (qui, quand, comment).

Après avoir énuméré la liste des aléas rencontrés depuis le lancement de l'étude, le bureau d'étude présente une actualisation du planning prévisionnel initial se traduisant par une finalisation du SDAEP en octobre 2025 soit un retard de 22 mois.

A ce stade, aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le planning actualisé est considéré comme validé par les différentes UGE ayant participé aux réunions des 10 et 11 octobre.

Plusieurs UGE expriment toutefois leurs inquiétudes quant à leur impossibilité de se faire financer des travaux, même d'urgence tant que le SDAEP n'est pas terminé (projet interconnexion de Combressol, recherche nouvelles ressources pour Ambrugeat et Davignac).

Considérant l'état d'avancement de la Phase 1 du SDAEP, HCC se propose d'interroger les financeurs pour connaître leur position sur cette question de financement des travaux d'urgence.

Point sur les modalités de facturation des travaux de sectorisation :

HCC précise qu'elle sollicitera auprès des UGE un acompte à hauteur de 50 % du montant prévu dans la convention de mandat dès lors que les travaux de sectorisation sont terminés. Le reste à charge de l'opération sera demandé déduction faite des subventions perçues.

A cette occasion, il est rappelé aux UGE la nécessité d'être vigilant quant aux demandes de travaux complémentaires, car tous les travaux ne sont pas finançables. Si tel était le cas, la différence serait directement répercutée sur leur reste à charge.

Pour rappels, sont finançables au titre des travaux de sectorisation :

- La création de compteur ou le remplacement uniquement si celui en place n'est pas équipable d'une tête émettrice, si sa classe de débit est jugée insuffisante, si le compteur est dégradé mais nécessaire à l'étude (exple : index illisible) =>en dehors pas finançable ;
- La création d'une nouvelle vanne. /!\ Le renouvellement de vannes déjà existantes n'est pas financé.

III – SYNTHÈSE DES DONNÉES COLLECTÉES À L'ÉCHELLE DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Etat des infrastructures :

Les données accumulées dans le cadre de la phase 1 sont globalement conséquentes et mettent en avant un nombre important d'ouvrages globalement vieillissants.

De nombreuses remarques ont été formulées suite à la présentation de l'état des réseaux : une part non négligeable des réseaux sont d'année de pose et de matériaux inconnus. Par extrapolation, on estime que près de 80% du réseau est constitué de PVC antérieur aux années 80. Ce constat se traduit par un risque élevé et croissant de fuites et de présence de chlorure de vinyle monomère (CVM).

A cela s'ajoute également la difficulté d'accès à certaines parties du réseau fuyard (zones humides, bois). La question de la servitude d'accès aux réseaux sur des parcelles privées est posée.

Le renouvellement de ces réseaux apparaît déjà comme un enjeu très important dont les phases 2 et 3 du SDAEP devront permettre d'éclairer la priorisation en intégrant les coûts associés et les actions connexes (optimisation du service/interconnexion/recherches nouvelles ressources).

Qualité

La ressource en eau constitue un point de vigilance avec notamment l'émergence des problématiques de CVM, de Radon et d'aluminium. Sur ce dernier point, les échanges mettent en évidence la nécessité de travailler sur les pratiques sylvicoles ainsi que sur la révision des DUP les plus anciennes.

Pour de nombreuses UGE, la préservation des ressources actuelles constitue une priorité avant même la recherche de nouvelles ressources ou la réalisation de travaux d'interconnexions rendus complexes par la géographie des territoires et la faible densité d'abonnés de certaines Unités de Distribution Indépendantes (UDI).

Bilan besoin/ressource :

Les cartes présentées à l'échelle des UDI et/ou UGE mettent en évidence la fragilité actuelle ou à venir de certaines UGE. Pour autant elles font l'objet de nombreuses discussions. A cette occasion, il est précisé que les hypothèses de calculs seront légèrement revues avec l'ensemble des membres du COPIL pour fiabiliser les bilans besoins/ressources. Les bilans seront ainsi prochainement revus à l'aune de ces nouvelles hypothèses.

Il est également rappelé aux représentants des UGE la nécessité :

- de réaliser des jaugeages réguliers, notamment cette année où les ressources sont critiques ;
- de transmettre rapidement au bureau d'étude les dernières données disponibles afin de permettre la mise à jour des rapports de la phase 1.

Transfert compétences :

Sur la question du transfert des compétences AEP et assainissements, les Vice-Présidents de HCC rappellent que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de la réunion.

Pour autant, il est précisé que HCC travaille actuellement, en parallèle du SDAEP, à l'élaboration d'un cahier des charges pour lancer d'ici la fin d'année la consultation d'une étude juridique, financière et technique. L'objectif sera d'étudier le champ des possibles en matière de transfert de compétences eau et assainissement. Cette réflexion sera conduite en partenariat avec les élus du territoire. La constitution d'un COPIL d'élus à l'image de l'Instruction des Autorisations du Droit des Sols est envisagé.



Vie culturelle pérolaise

L'association « La Cerise sur le Plateau »



Le 1er septembre « La Cerise sur le Plateau » a pris ses quartiers d'hiver et vous accueille tous les vendredis soir de 18h à 20h pour l'apéro, et les dimanches matin de 09h à 12h pour un café ou un petit déjeuner complet. Merci à tous nos clients fidèles ou occasionnels : c'est vous qui faites vivre le café associatif. Ces dernières semaines ils ont pu profiter d'une salle décorée aux couleurs de Noël (merci à Nathalie, Marie-Line et Florence !).

Pour cette fin d'année les bénévoles de l'association vous ont également proposé des animations, en soirée :

- Le 15 octobre, dans le cadre de la coupe de monde de rugby organisée en France, retransmission sur grand écran du 1/4 de final France-Afrique du Sud. A cette occasion, c'est une trentaine de supporters qui s'étaient réunis dans une chaude ambiance, et ce malgré la courte défaite du quinze de France ...
- Le 17 novembre, les clients du café ont eu le plaisir de découvrir en primeur l'arrivée du Beaujolais nouveau, qui cette année encore avait sans aucun doute plus un goût exotique de banane, de cerise ou de framboise, que de raisin !!! Mais peu importe, la convivialité était bien au rendez-vous lors de cette soirée.

Le café est également un lieu ouvert aux associations de la commune, qui peuvent y organiser leurs manifestations. Votre association « Vivre à Pérols » a par exemple proposé plusieurs animations culturelles depuis le mois de septembre :

- Des « rendez-vous cinéma » sur grand écran sont prévus les derniers mardis de chaque mois, la programmation diversifiée et de qualité étant assurée par Camille et Benjamin. Une quinzaine de personnes ont répondu présentes lors des premières projections.

A noter : le prochain rendez-vous du grand écran aura lieu le mardi 30 janvier 2024.

- Une après-midi jeux de société s'est déroulée le samedi 06 janvier 2024, où 30 petits et grands ont pu profiter d'une multitude de jeux (cartes, plateau, stratégie ...), guidés par les explications de Valéry. Chocolats chauds, gâteaux et crêpes avaient été préparés pour cette après-midi chaleureuse.

Le café associatif « La Cerise sur le Plateau » a été créé pour être un lieu convivial, de rencontres et de partage pour tous : nous vous attendons nombreux en 2024 !

Amicalement,

Les membres du Bureau de l'association :

Juliette Gioux, Présidente

Nathalie Coquerelle, Vice-Présidente

Marie-Line Jouitoux, Secrétaire

Olivier Nony, Trésorier

Le Comité des Fêtes :

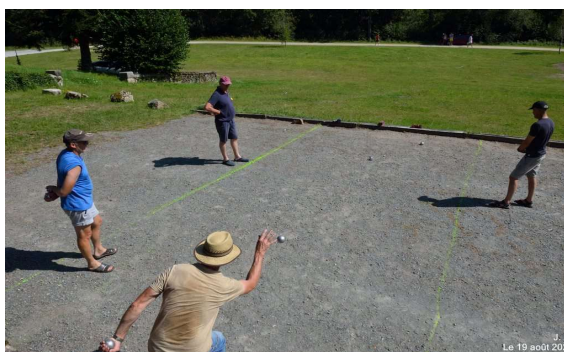
Bonne année et bonne santé à toutes et à tous
de la part de l'ensemble des membres du comité des fêtes de Pérols-sur-Vézère !

Récapitulons ensemble ce qu'il s'est passé au comité depuis l'été dernier :

FÊTE ESTIVALE PÉROLS-SUR-VÉZÈRE
19 & 20 AOÛT

Samedi	Dimanche
14 h Concours de pétanque Jeux pour enfants	8 h Marché de producteurs Vide grenier jusqu'à 16h
19 h Apéro musical Soirée burgers frites	12 h Grillades & buvette
	15 h 30 Concert Fanflures Brass Band
	17 h Défilé de Bernards & autres chars
	18 h Tapas Résultats tombola
	18 h 30 Concert The Shandoneers
	19 h 30 Restauration & buvette
	Soirée musicale

VENEZ TRINQUER A LA SAINT BERNARD



Cette année, notre grande fête estivale mondialement reconnue de Pérols-sur-Vézère a débuté le samedi 19 août. 30 équipes se sont disputées la première place au concours de pétanque sous un soleil éclatant !

Dimanche 20 août, le marché de pays et les exposants du vide grenier ont profité du temps estival tout le début de la journée. Ensuite le « Fanflures Brass Band » nous a proposé un super concert animé devant l'église, avant d'ouvrir la marche du traditionnel défilé. Tracteurs anciens et chars décorés par les habitants des villages de la commune étaient au rendez-vous.

Fanflure Brass Band



Saint Bernard à Pérols



Rugby Pérolais



Tracteurs anciens



Les gaulois débarquent à Pérols



Repos et restauration avant le bal du soir !



The shandoneers



Le groupe The Shandoneers a animé notre début de soirée avant qu'Olivier n'ambiance la place de l'église jusque dans la nuit !

Samedi 4 novembre a eu lieu le **repas des bénévoles**. Nous avons partagé ensemble une tartiflette pour remercier tous ceux sans qui nos animations ne pourraient pas exister.



Enfin, **samedi 16 décembre**, nous avons organisé le **3ème marché de Noël** de Pérols-sur-Vézère. Cette année 24 exposants sont venus avec des produits et des objets tous plus jolis et bons les uns que les autres. Étaient proposés : décorations, tableaux, savons, objets en tout genre et produits à déguster...une grande variété d'articles pour faire plaisir ou se faire plaisir !

De notre côté nos propositions quelques petites choses à déguster pour se réchauffer : huîtres, escargots et chocolat chaud gourmand pour les petits ou vin chaud pour les plus grands ! Cette année nous avons décidé d'offrir une partie des sommes récoltées avec la vente de ces produits au **Téléthon** ! Nous avons ainsi pu leur reverser 100€.

Nous avons terminé cette belle journée avec un superbe feu d'artifice.



Nous ne le diront jamais assez, un **GRAND MERCI** à l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement !

Si vous souhaitez réaliser ou participer à la réalisation d'un char (plus on est de fou, plus on rigole), si vous souhaitez rejoindre nos équipes de bénévoles (sans eux, rien n'a lieu), si vous avez une remarque ou une idée pour la fête de cet été ou un autre événement :

**n'hésitez pas à nous contacter :
perolssurvezere@gmail.com**

Nous communiquerons sur les festivités à venir au fur et à mesure de l'année, sur le site de la commune, notre page facebook (<https://www.facebook.com/perolssurvezere>), les affichages dans les villages ...

Nous espérons que vous avez passé de belles fêtes de fin d'année et vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année 2024 !

L'équipe du comité des fêtes de Pérols-sur-Vézère :
Jean-Yves, Charlotte, Bernard, Joël, Delphine & Lucie.

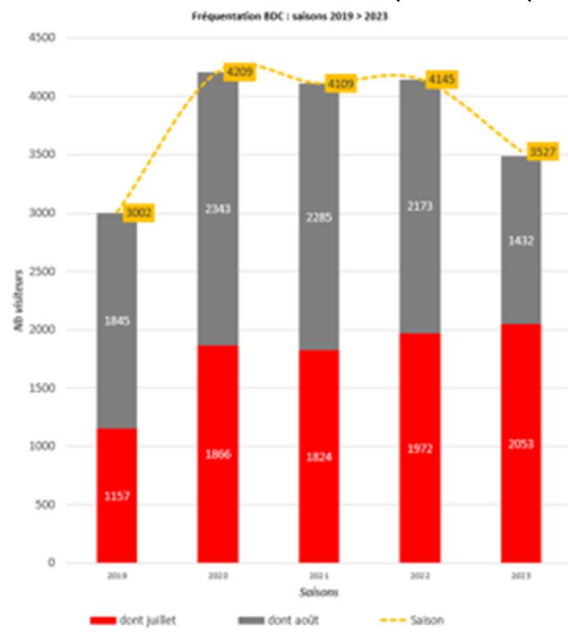


Association du Bac Des Cars (ABDC) - SITE GALLO-ROMAIN DES CARS

La saison 2023 au site des Cars :

Fréquentation : une saison marquée par un mois d'août 2023 atypique

Le site a accueilli 3527 visiteurs en 2023 contre 4119 en 2022 soit une baisse de quasiment 15% du nombre de visiteurs. Le mois de juillet était pourtant prometteur avec une hausse de fréquentation de 7%. Mais c'est à partir du 12 août que le site a connu une chute brutale du nombre de visiteurs (- 650 visiteurs environ entre le 12 et le 30 août) alors que le mois d'août est d'ordinaire une période chargée pour notre territoire. Il semblerait que le commerce et le tourisme de la partie nord-ouest de la Corrèze ont été singulièrement concernés par cette baisse de fréquentation en août car le nord-est et le sud du département ont affiché une fréquentation stable ou en hausse sur l'ensemble de l'été. Il n'y a pour l'heure pas d'explication à cette désaffection, nous attendons les analyses de l'Office de Tourisme Haute-Corrèze pour anticiper la suite.



Un chiffre d'affaires supérieur pour la boutique malgré la baisse de fréquentation du mois d'août

La surprise de cette saison est également venue des excellentes ventes réalisées par le café-boutique. Le chiffre d'affaires du café-boutique des Cars s'établit à 10 912 € en 2023 contre 7 932 € en 2022 soit une augmentation du chiffre d'affaires de 27% pour un bénéfice final à +2700€ environ. Ce résultat encourageant est la conséquence de l'engagement commercial de nos 4 saisonniers, d'une offre de produits locaux étoffée et plus attractive menée par Véronique Gorsse ainsi que des aménagements complémentaires de décoration effectués par Jocelyne Garnier.



Marie Dallet et Marie Thibeaud dans la boutique des Cars

Une saison aux Cars : un job d'été polyvalent et enrichissant pour les jeunes du Plateau.

Cet été 2023, ce sont de nouveau 4 jeunes du Plateau qui ont accueilli avec courtoisie et enthousiasme les visiteurs, valorisé l'image du territoire, proposé des visites guidées captivantes et vendu les produits de nos artisans : Marie Thibeaud (PérOLS-Sur-Vézère), Marie Dallet (Sornac), Angèle Grosbois (PérOLS-Sur-Vézère) et Adam Dubois (Bugeat). Tous quatre ont fait un formidable travail qui a consolidé la réputation du site archéologique et les finances du café-terrasse. Tous ont également dit les bénéfices qu'ils ont personnellement tirés de cet emploi saisonnier : des connaissances historiques donc une meilleure culture générale, une plus grande aisance dans la prise de parole en public, une pratique concrète du commerce (gestion des ventes et stocks, entretien de la boutique) et de la relation-client.

Les 4 emplois pour la saison 2024 sont déjà pourvus, mais il est possible de candidater pour la saison 2025 (Il reste potentiellement 1 poste pour 2025 et 3 pour 2026, mettez-vous vite sur les rangs !). Envoyez-nous un mail avec un cv à l'adresse mail suivante : bacdescars@gmail.com.

Le site gallo-romain des Cars progresse en notoriété sur tous les sites web de référence

Les métriques numériques sont aujourd'hui nos principaux atouts pour mettre en avant le site et attirer des visiteurs. En effet, la fiche GoogleMyBusiness continue de progresser et de refléter la bonne tenue du site avec 469 avis (moyenne 4,5/5) et une note à 9 + mention "Excellent" sur le site de Corrèze Tourisme.

Le site web a correctement trafiqué avec 1200 clics uniques sur les 2 mois.

L'été aux Cars : des manifestations qui ont fait le plein

Le site a accueilli 3 manifestations cet été : 2 balades contées (2x 40 enfants + leurs accompagnateurs) et 1 soirée des guides (18 août / environ 200 participants). La soirée cinéma en plein air du 30 juillet a malheureusement été annulée en raison d'une météo sibérienne.

Cinéma - " Astérix et Obélix, Mission Cléopâtre " - Annulé pour cause de météo malveillante, mais reprogrammé en 2024 !

20 ans après sa sortie, « Astérix et Obélix, Mission Cléopâtre » devait faire un retour tonitruant dans la salle de cinéma de plein air du Bac des Cars le samedi 30 juillet 2023. Mais c'était sans compter sur les joyeuses bourrasques de juillet et cette pluie que nous connaissons bien, fine ou drue, hirsute ou en formation tortue, mais toujours glaçante. Et Cléopâtre déteste la pluie. Elle a donc annulé sa conférence spectacle.

Cependant, l'association du Bac des Cars et le directeur de cabinet de Cléopâtre sont parvenus à trouver une nouvelle date pour reprogrammer le film : ce sera le samedi 27 juillet 2024 à 21h30. « Transit umbra, sed lux permanet » (L'ombre passe, mais la lumière demeure).



Soirée des guides-Concert-Vendredi 18 août 2023 : plus de 35 ans de visites guidées sur le site des Cars.

Désormais, chacun dans nos communes de Saint-Merd-Les-Oussines, Bugeat, Bonnefond et Pérols-Sur-Vézère, peut dire qu'il y a une histoire dans l'Histoire : tout a commencé à la fin des années 80 quand les amis du pays de Bugeat se sont lancés dans la mise en place d'une visite guidée du site des Cars doublée d'un point d'accueil avec rafraîchissements et tourtois pour les visiteurs. Tout était très sommaire : pas de parking, pas de bâtiment d'accueil, encore moins de commodités. Mais l'idée était là : faire connaître un lieu de notre patrimoine commun, un lieu qui parle de la grande Histoire, aux touristes comme aux habitants du territoire.



La première "buvette" réalisée par M. NOIRT en 1989.

35 ans plus tard, les communes peuvent se réjouir que le site propose toujours des visites guidées gratuites et de qualité, très appréciées des visiteurs, et, en plus, un bâtiment d'accueil du CD19, transformé en café-terrasse et boutique de vente de produits locaux qui apporte confort et repos aux visiteurs.



Le café-terrasse des Cars

Ce sont plus de 60 étudiantes et étudiants qui se sont succédés, d'année en année. Et c'est pour remercier cette "légion" de guides qui a su animer le site et donner une belle image du territoire que l'association du Bac des Cars, en partenariat avec le comité des fêtes de Pérols (Merci Charlotte et Jean-Yves !) a organisé une "Soirée des guides du Bac des Cars", en ouverture de la fête de Pérols-sur-Vézère, le vendredi 18 août 2023. Si l'on compte le nombre de BDL (*Burgers Délicieux et Locaux*) vendus par le restaurant l'Établissement et les 50 kilos de frites dorées de main de maître par Stéphane PrudHomme ce soir-là, ce sont au minimum 140 personnes qui ont applaudi les ancien(ne)s guides. La "Compagnie des guides du Bac des Cars" a été créée pour l'occasion et tous les guides présents se sont vus remettre la plaque officielle de cette nouvelle institution.



Les ancien(ne)s guides présent(e)s avec leur insigne



Soirée guinguette pour la soirée des guides avec le concours du comité des fêtes de Pérols-Sur-Vézère.

A la suite, les Shandoneers, un groupe de musique bugaco-pérolais d'Ecosse (Andrew de la gare et Romain Jouanneaud qui fut lui-même guide aux Cars), ont fait résonner la combe de joyeux accents celtiques, accompagnés d'un majestueux coucher de soleil.



L'insigne de la Cie des Guides.

Si vous souhaitez faire partie de notre mailing liste pour ne rater aucune star de l'antiquité, si vous cherchez de l'information sur le site des Cars ou à contacter l'association pour devenir bénévole parce que vous parlez couramment latin, alors vous pouvez nous laisser un message sur le formulaire de contact du site web : bacdescars.com ou site-gallo-romain-les-cars.com

Association communale des chasseurs

Le pigeon ramier : une espèce en pleine extension

Qui n'a pas observé, ces dernières années, la migration de la palombe, en octobre, et la remontée des vols, de plus en plus nombreux, en février ou mars de l'oiseau bleu.

Le réchauffement climatique et les nouvelles pratiques agricoles sont propices à la sédentarisation du pigeon ramier et il n'est pas rare désormais d'observer des vols de quelques individus à plusieurs dizaines de ces oiseaux dans nos prairies ou dans nos bois de hêtres toute l'année.



Paul Gioux

AMRC (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)

Les membres du bureau vous souhaitent à tous une belle et heureuse année 2024, qui, nous l'espérons nous permettra de tous nous retrouver lors de nos prochaines manifestations prévues tout au long de cette nouvelle année.

Lors du second semestre 2023 l'AMRC a proposé le samedi 23 septembre une soirée « film/repas » avec la projection du documentaire de Ronan FOURNIER-CHRISTOL et Stéphane RAIMOND « La loutre en toute intimité » qui nous dévoile la vie secrète de la loutre d'Europe. Ainsi nous avons découvert de nombreuses scènes fascinantes et étonnantes où mâles, femelles et loutrons nous ont fait partager leur fantastique univers aquatique.

A l'issue de la projection, Stéphane RAIMOND n'a pas été avare d'explications complémentaires et a répondu avec enthousiasme aux nombreuses questions, parfois pertinentes du public venu nombreux. S'en est suivie une « soirée choucroute » aux assiettes bien garnies, sans oublier la traditionnelle bourriche et ses gagnants.

En **novembre**, les pluies particulièrement fréquentes et abondantes, ayant fait déborder rivières et ruisseaux, ont transformé nos paysages.



DATES à retenir en 2024 :

♦ Notre **Assemblée Générale** se tiendra le **samedi 16 mars**, à **10h30**, salle de la mairie. Vous êtes tous cordialement invités. Durant cette assemblée, nous ferons état des travaux d'entretien, de la réparation du mécanisme du moulin central, mais aussi de nos projets à venir.

♦ **Samedi 22 juin** : notre balade de printemps et soirée repas.

♦ **Samedi 21 septembre** : notre balade d'automne et soirée repas.

Toutes les informations et modalités vous seront précisées au moment voulu.

Si vous souhaitez nous contacter, vous pouvez le faire :

- via notre boîte mail : amrcperols@gmail.com,
- ou au 06 74 65 37 58. Nous vous répondrons avec grand plaisir.

A très bientôt. Le bureau de l'AMRC.

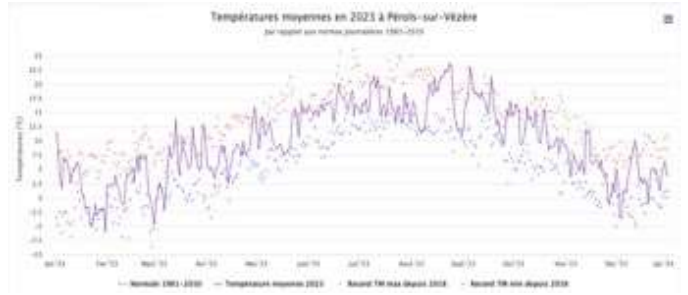
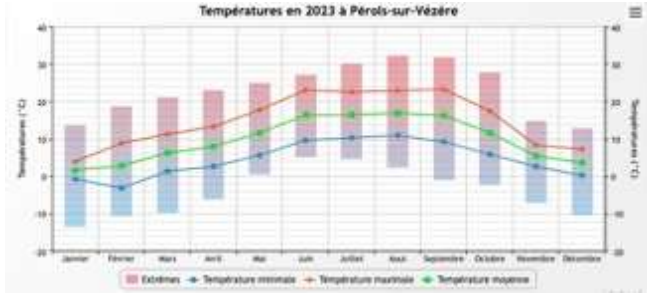


Relevés météorologiques à Pérols-sur-Vézère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023:

<https://www.infoclimat.fr/>

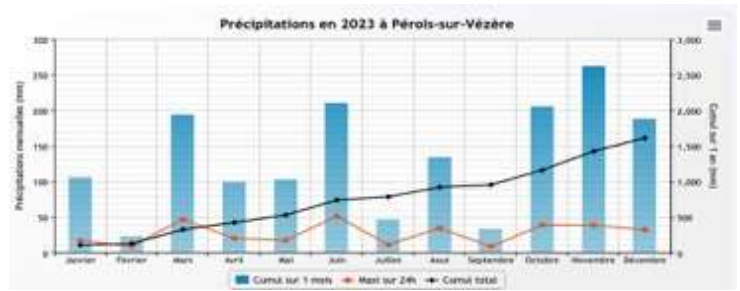
Températures maxi, mini, moyennes à Pérols - Station les Paloux- Année 2023

	Janv. 2023	Févr. 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023	Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Année complète
Temp. maxi extrême	13,8	16,6	21,2	23,1	25,1	27,2	30,2	30,3	32,0	27,9	14,9	12,9	25,3
Temp. maxi moyenne	3,9	6,8	11,2	13,2	17,7	23,0	22,5	22,9	22,2	17,4	8,3	7,2	14,9
Temp. moy. Moyenne	1,6	2,6	6,2	7,9	11,6	16,3	16,4	16,5	16,2	11,9	5,4	3,8	9,7
Temp. mini moyenne	-0,8	-2,2	1,9	2,8	5,6	9,6	10,3	10,9	9,2	5,8	2,8	0,2	6,8
Temp. mini extrême	-13,7	-10,6	-10,1	-5,3	0,3	4,0	4,4	2,2	-1,2	-2,4	-7,3	-10,6	-12,7
Temp. mini moyenne	-4,1	-7,3	4,7	4,7	10,9	16,2	16,7	14,9	12,6	8,8	2,9	3,9	-4,1
Temp. mini extrême	6,9	5,3	5,6	11,2	16,7	15,2	14,9	15,3	17,2	12,9	19,0	8,8	17,2



Pluviométrie à Pérols - Station les Paloux- Année 2023

	Janv. 2023	Févr. 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023	Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Année complète
Cumul Précip.	506,4	23,6	105,2	99,8	553,5	210,8	46,8	134,2	34,0	306,0	263,0	188,8	1975,9
Max en 24h de précip.	17,2	9,2	47,0	20,2	17,6	51,2	11,4	34,6	8,8	38,8	38,8	32,2	51,2
Max en 1h de précip.	49,2	22,6	93,0	42,2	41,0	82,0	15,0	98,0	20,8	85,8	95,0	86,2	98,0
Moyenne à 1 de précip (h)	8,7	6,7	12,2	7,6	7,4	14,9	4,6	10,2	5,5	13,7	11,8	9,9	9,1
Rafale maximale	53,2	56,2	65,9	46,2	46,8	37,1	51,5	50,0	38,5	51,5	64,4	48,2	65,9
Pression maximale	984,0	1005,1	1006,2	1004,8	1011,8	1006,4	1008,2	1004,2	999,7	978,9	983,7	997,8	979,9
Pression minimale	1035,7	1040,8	1028,6	1023,6	1022,9	1025,0	1021,2	1022,6	1025,4	1029,4	1029,9	1041,3	1041,5



Fin octobre 2023, la pluviométrie de l'année 2023 n'atteignait pas encore 1000mm, laissant craindre une nouvelle année très déficitaire, comparable aux années précédentes. Début novembre, des précipitations très abondantes ont heureusement corrigé cette situation, alimentant suffisamment tous nos captages.